

Pour un syndicalisme au coeur des luttes

De graves menaces pèsent sur nous. Un ensemble de projets importants apparaissent régulièrement dans les médias et laissent présager des bouleversements importants du système universitaire français, de notre cadre d'études.

L'Université connaît déjà de graves problèmes de budget, de fonctionnement. Le service public est déjà sérieusement mis à mal depuis très longtemps par une politique continue. La réforme Bayrou, la dernière en date, n'a pas été la moindre dans les attaques contre nos études et leur qualité.

L'UNEF, le syndicalisme étudiant, se doivent d'être aux côtés des étudiants dans leurs problèmes quotidiens. Mais nous nous devons en tant que membres d'un syndicat étudiant de faire le lien entre les problèmes quotidiens et les mesures globales qui nous touchent.

Le syndicalisme étudiant doit être le moteur des luttes pour la défense des droits des étudiants, replacés dans les différents enjeux, afin de construire un syndicat de masse, de combat, efficace.

I Politique universitaire : bilan.

Depuis 1968, la politique universitaire suit le même schéma directeur qui est celui de l'autonomisation des établissements d'enseignement supérieur.

L'autonomie a été introduite par la loi Faure de novembre 1968 et approfondie par la loi Savary de 1984. L'autonomie provoque une balkanisation des universités les soumettant aux pressions de leur environnement. D'un point de vue étudiant, il y a parcellisation, atomisation du cadre des études et l'aboutissement naturel de ce phénomène est l'individualisation de l'enseignement.

1) Cadre général

La loi Faure

En réaction à la grève générale de mai 1968, le régime gaulliste a institué une réforme fondamentale de l'université instaurant l'existence de facultés autonomes gérant leur propre budget : « les universités sont des établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière » (article 3 de la loi Faure).

L'autonomie financière permet l'introduction de capitaux privés et de fonds régionaux dans le financement des facs, la loi indiquant qu'elles peuvent disposer « d'autres ressources provenant de legs, donations, participations des employeurs au financement des premières formations professionnelles. Elles peuvent recevoir des subventions des régions, des départements et des communes ».

La loi Savary (1984)

Le ministre de l'éducation, Alain Savary, a présenté lui-même sa loi de cette manière: « Je ne reviendrai que rapidement sur la loi d'orientation du 12 novembre 1968. Ce texte élaboré par le président Edgar Faure en réponse à l'explosion de mai 68, a affirmé trois principes : autonomie, pluridisciplinarité et participation, dont j'ai déjà dit qu'ils constitueraient une avancée pour les universités, et que je les reprenais largement à mon compte ».

Et continuant : « Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1968 ont refusé d'accompagner cette réforme de mesures permettant à l'autonomie de s'exercer de façon réelle (...) Il est important que les établissements, dans leurs conseils, s'ouvrent, et s'ouvrent si possible davantage, sur les personnalités extérieures, représentant les intérêts économiques et sociaux. A l'heure de la décentralisation, il est important que les collectivités territoriales soient elles-mêmes représentées de façon réelle et active. »

La contractualisation

Elle permet la mise en application de l'autonomie. En effet, elle implique par le biais des contrats Etat-universités-régions (ouvertes aux entreprises), un financement différencié fac par fac, financement qui est en partie régionalisé et ouvert aux intérêts privés. Cela signifie la fin du financement public et national, l'ouverture des universités aux collectivités locales et aux entreprises. La logique de la contractualisation, c'est l'éclatement du cadre public et national des formations, des diplômes, s'appuyant sur des « projets pédagogiques propres ». Cette logique est partagée par les réactionnaires nostalgiques d'une certaine université et les ultra-libéraux ennemis de tout ce qui est un tant soit peu public. C'est celle de l'autonomie des facs, du financement privé et des diplômes locaux, dont l'aboutissement est l'existence d'universités privées, permise par une loi de 1875 encore en vigueur.

2) L'autonomie

a - l'autonomie administrative

Elle s'applique évidemment actuellement. L'autonomie administrative remet en cause le statut de la Fonction Publique en autorisant un recrutement par chaque université de son personnel enseignant ou administratif... ou des étudiants. Ce recrutement « par le bas » pousse au renforcement du clientélisme et du copinage. Selon les affinités d'ordre idéologique, philosophique ou économique, le personnel subit un choix en dehors de tout critère statutaire. C'est dans ce cadre que rentre l'incorporation du tutorat parmi le personnel, mis en place par la réforme Bayrou (repris de celle de Jospin en 1992).

Les limitations d'inscription peuvent exister : «Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées, après avis du président de cet établissement, par le recteur chancelier, selon la réglementation établie par le ministre de l'Éducation Nationale.. » (art. 14 de la loi Savary). L'université de Caen a instauré cette pratique dans plusieurs disciplines. Le Conseil d'Administration de l'université porte la responsabilité de remettre en cause le bac comme premier grade universitaire, droit pourtant codifié depuis 1808. Le bac n'est plus suffisant pour entrer en fac.

Le gouvernement, depuis mai 68 pratique la sélection plus ou moins larvée. Cette situation est rendue possible par l'autonomie administrative dont jouissent les UFR et surtout les conseils centraux des universités.

b- l'autonomie pédagogique

Elle a pour fonction de disloquer le cadre national des diplômes en laissant à chaque université l'initiative dans le contenu des enseignements. La dénationalisation des diplômes se mesure au nombre des réformes de déréglementation depuis la réforme des DEUG (1973) à la réforme Lang (1993), poursuivie par celle de Bayrou (1997). Cette dernière réforme définissait nationalement 40% du DEUG de Sciences Humaines, le reste étant laissé à l'appréciation de chaque université.

La définition de plus en plus locale des diplômes peut se pratiquer avec l'aide des représentants du patronat : «les enseignements supérieurs sont organisés en liaison avec les milieux professionnels : - leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes ; - les praticiens contribuent aux enseignements; - les stages peuvent être aménagés dans les entreprises publiques ou privées ou l'administration, ainsi que des enseignements par alternance» (loi Savary, art. 5). L'objectif est de disposer de diplômes très spécifiques en fonction des besoins économiques du moment. Si les diplômes restent nationaux, c'est juste au niveau du titre car le contenu se modifie de réforme en réforme. C'est pour cette raison que, parallèlement, les diplômes peuvent avoir des «dénominations particulières».

La loi Savary précise que les universités sont habilitées à délivrer des diplômes locaux : «Chaque cycle conduit à la délivrance de diplômes nationaux ou d'établissements... » (art. 13)

Les jurys d'examens peuvent être composés de représentants extérieurs : «Seuls peuvent participer aux jurys d'examens et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement» (art. 17 de la loi Savary et art. 19 de l'arrêté du 9 avril 1997). Cela permet d'introduire des considérations extérieures à la pédagogie et aux disciplines fondamentales au profit de critères allant dans le sens du patronat. Il n'existe pas de normes nationales pour les modalités d'examens : «les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes combinés... (ils) doivent être arrêtés dans chaque établissement...» (art. 17). Les modalités d'examens n'ont pas de règles nationales précises. Chaque université doit définir ses propres modalités.

A cause de leur autonomie, les universités peuvent avoir des modes de contrôle des connaissances très variés. Les UFR peuvent déterminer des modalités d'examens d'aptitudes pour sélectionner les étudiants en début d'année pour les réorienter. Avec la semestrialisation, il pourrait même y avoir un barrage en février (danger qui plane toujours).

Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières, arrêtées par le conseil d'administration de l'établissement, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois» (article 18 de l'arrêté du 9 avril 1997). Des universités peuvent basculer la session de rattrapage fin juin-début juillet pour la deuxième session. Ce premier pas permettrait de supprimer à terme la deuxième session.

Les universités peuvent supprimer la session de septembre si elles le souhaitent, l'arrêté du 9 avril 1997 indiquant seulement qu'il doit y avoir deux sessions dans l'année : « Deux sessions de contrôle de connaissances sont organisées par an.

c - l'autonomie financière

Elle permet une gestion locale de fonds qui peuvent provenir de différentes sources (publique, privées, collectivités locales, européennes ...). Le crédit devient global et n'est plus déterminé en fonction des disciplines, du nombre de thèses et du nombre d'étudiants. La question est, pour chaque discipline, de faire du lobbying afin de récolter le maximum de fonds. D'où la foire d'empoigne que se livrent des enseignants à chaque vote de budget dans les Conseils d'Administration.

L'autonomie permet aux universités et aux UFR de gérer leurs propres budgets. Les UFR peuvent dès lors établir des frais pédagogiques en dehors de contraintes nationales de plus en plus floues. Des universités profitent des largesses de leur autonomie pour opérer des placements sous forme de SICAV ou bons du trésor auprès des banques. On peut véritablement parler d'un trésor de guerre en ce qui concerne ces revenus financiers. Ces sommes sont versées sur des réserves par le comptable des établissements.

Selon le principe "qui paie, commande"; les lobbies locaux orientent les fonds d'après leurs logiques propres, indépendamment de l'intérêt public : financement des filières jugées rentables, création de D.U. Ainsi à Caen, le Crédit Industriel de Normandie est devenu "mécène" de la B.U de L'I.U.P.

L'autonomie entraîne une dislocation du cadre public et national des universités, renforce les liens avec les groupes de pression locaux (patronat, élus locaux, collectivités territoriales). Cela conduit à terme à la suppression des diplômes nationaux, à la main-mise du patronat sur nos formations.

3) La réforme Bayrou

Dans le cadre d'une analyse de la politique universitaire menée, il est nécessaire de s'intéresser à cette réforme décidée sous François Bayrou, reprise par Claude Allègre (qui s'en attribue la paternité) et qui n'a pas rencontré de ferme opposition nationale (UNEF comprise).

Le semestre est l'ossature de la réforme pédagogique. Il s'accompagne d'une possibilité de réorientation après le premier semestre.

La semestrialisation est l'organisation de l'année en deux périodes de 12 semaines de cours. La fin de chaque période correspond à la fin des enseignements. La généralisation de ce système met fin au modules annuels (25 semaines).

- Le semestre : il est aujourd'hui condamné par un grand nombre de professeurs (du moins à Caen) qui craignent de ne plus pouvoir assurer le suivi pédagogique des étudiants. Il entraîne un bachotage incompatible avec une bonne assimilation des connaissances. L'étudiant entre dans une course aux examens. Dans certaines UFR, les examens commencent à la mi-novembre et s'enchaînent. L'approfondissement des cours par des lectures devient impossible. Le temps consacré aux activités culturelles, associatives, sportives, est également restreint par cette course contre la montre.

- La réorientation : un étudiant peut au second semestre poursuivre son enseignement dans une autre filière correspondant aux modules de découvertes du premier. Ces modules de découvertes provoquent une baisse du volume d'enseignement dans la discipline fondamentale. Autrement dit, on étudie moins la discipline choisie à notre entrée à la fac. De plus, la réorientation est une illusion : l'étudiant qui se réoriente doit prendre le train en marche, tout en rattrapant le retard accumulé au premier semestre. Il doit également s'intégrer dans un nouveau groupe, découvrir de nouveaux profs, de nouvelles méthodes de travail... Cette réorientation, qui est censée éviter un échec a donc de grandes chances de se solder par un échec !

- Etudiants salariés pénalisés : les conséquences de la réforme sur les étudiants salariés sont particulièrement scandaleuses. Avant celle-ci, les salariés avaient le droit d'être exemptés des examens partiels (de février) : régime de contrôle terminal. Désormais, il y a des examens terminaux

en mai et en juin. Les conséquences sont très graves pour les salariés : impossibilité d'organiser son année en fonction de son emploi, multiplication du nombre d'examens et des absences. Les salariés du privé n'ont pas de congés d'examens : ainsi, les congés sans solde, les aménagements de service avec les collègues, les récupérations sur les week-end vont se multiplier ! C'est un renforcement de la sélection sociale.

- Seconde session menacée : la semestrialisation et plus particulièrement le semestre d'orientation oblige les UFR à harmoniser leur calendrier, et crée d'énormes contraintes de temps, qui poussent à envisager le déplacement de la seconde session pour libérer le mois de septembre et permettre de commencer les cours plus tôt. La réforme crée donc les conditions pour un déplacement de la seconde session, tout à fait légal (art. 18 de l'arrêté).

Les conséquences sont multiples : les salariés ne disposeront plus des mois d'été pour réviser et ils devront négocier de nouvelles disponibilités de service pour certains; la fatigue accumulée nuira à la réussite aux examens, le délai imparti (2,3 semaines) sera insuffisant pour combler les lacunes; le mois de juillet sera amputé pour les jobs d'été.

En conclusion, nous pouvons nous souvenir que les arguments en faveur de cette réforme tournent essentiellement autour de la capitalisation, de la fin des notes éliminatoires, de la compensation et du passage conditionnel. De plus, l'anonymat des copies (existant déjà à certains endroits, certaines UFR) a été généralisé. Mais en dehors de ceci, tous les avantages étaient déjà présents dans la réforme de 1992 mais n'étaient pas appliqués partout (notamment en droit). Mais justement n'était-ce pas le rôle du syndicalisme étudiant d'imposer l'application de ces mesures favorables aux étudiants.

Et quant à la réforme Bayrou, à la lecture de l'arrêté et désormais au vu de son application, tout syndicat, tout syndicat étudiant digne de ce nom doit être déterminé à la combattre et à la faire abroger.

L'UNEF se doit de la dénoncer publiquement, nationalement. Ce sont nos études, leur qualité, qui sont en jeu. Et l'axe de bataille central doit être la remise en cause de la semestrialisation.

II Les réformes à venir

Le ministre de l'Education Nationale ne cesse de claronner partout qu'il faut adapter notre système d'éducation, l'harmoniser avec les autres pays. Ainsi, les semestres ont été pris comme référence parce qu'ils s'appliquent dans d'autres pays. Plusieurs documents forment la ou les réformes Allègre mais c'est à partir d'un même rapport que ces changements émergent, et nous promettent des bouleversements dont on peut douter qu'ils aillent dans le sens du progrès.

En effet, Claude Allègre a fixé lui-même le cadre de ce rapport dans une lettre du 21 juillet 1997. Celle-ci est exemplaire de l'orientation suivie par le ministère pour ces "réformes". Quelques citations suffiront amplement :

- "L'un des objectifs que je me suis fixés est de préparer la France à cette compétition de la matière grise qui sera le vingt et unième siècle."

- "L'intégration européenne croissante, la mondialisation des échanges, les progrès scientifiques et techniques en constante accélération, sont autant de défis auxquels nous devons répondre."

- "Il est en outre impératif que tout notre dispositif d'enseignement supérieur s'imprègne, tant au niveau du recrutement qu'à celui de la formation, de l'esprit d'innovation, de création, d'entreprise et d'initiative."

Jacques Attali a rendu ses conclusions le 4 mai 1998. Celui-ci s'est attaqué à toutes les questions de l'enseignement supérieur.

L'aboutissement logique de la démarche du ministère est formé des projets d'harmonisation européenne et de plan U3M

1) Harmonisation européenne des diplômes

Le 25 et 26 janvier, C. Allègre a soumis au conseil national de l'enseignement supérieur (Cneser) les nouvelles propositions sur l'harmonisation européenne des diplômes. Ce projet de réforme se réfère notamment (voire intégralement) au rapport Attali publié en mai 1998 et au colloque de la Sorbonne ayant réuni les ministres italiens, britanniques et allemands sur la question (justement) d'une nécessaire harmonisation européenne des diplômes et des parcours de formation. Projet se concrétisant par l'organisation de trois niveaux de diplômes le 3/5/8 dont deux à valeur européenne et à semestres capitalisables (Bayrou !) la licence et le mastaire.

Le principal objectif évoqué fut l'équivalence des diplômes à l'échelle européenne afin de faciliter "la circulation des étudiants et leur intégration au marché du travail européen" C.Allègre.

Cette réforme, s'effectuera, selon les dires du ministre, sans bouleversement des textes législatifs et des diplômes préalablement existants.

Plus explicitement, le niveau Bac +3 comprendra les licences traditionnelles et la création d'une licence professionnelle (qui rappelle étrangement les stages diplômants proposés par les patrons du MEDEF et soutenus par J Chirac), licence destinée à favoriser l'insertion professionnelle directe. Elle sera ouverte aux titulaires de DEUG, BTS, DUT, DEUST

Cette création pose plusieurs problèmes la reconnaissance du Deug sur le plan européen, l'imprécision du contenu pédagogique de cette licence qui ne semble pas, par ailleurs, bénéficier de conventions collectives.

En ce qui concerne le mastaire (bac+5), le cursus post-licence proposera trois filières, le mastaire à fonction professionnalisante (suite logique de la nouvelle licence), le DEA, réservé à certaines filières et le mastaire généraliste dont le contenu reste à définir, ressemblant fort à une voie de garage susceptible à l'heure actuelle de ne pas voir le jour. Tout comme la licence, le mastaire inclut à long terme la suppression implicite de la maîtrise et une probable sélection aux critères mal définis.

Le doctorat, quant à lui, se résumerait à l'initiation des étudiants à la recherche et à la professionnalisation nécessitant la création d'écoles doctorales sur un même site.

Ce grand projet aboutit obligatoirement à un allongement des études d'un an minimum afin d'acquérir une reconnaissance européenne, reconnaissance qui deviendra obligatoire dans un futur proche.

Le Deug et la maîtrise n'auront plus de raison d'être dans cette logique d'eupéanisation, leur suppression implique et renforce une sélection sociale des étudiants favorisant un élitisme ambiant.

Le système 3/5 ou, 8 obéissant à ce projet d'essaimement des étudiants dès la sortie du lycée, opère un tri progressif sur plusieurs cycles. Alors même que le taux d'échec au DEUG connaît un fort pourcentage (40% des étudiants quittent l'université sans avoir obtenu de DEUG), que penser de l'allongement du premier et deuxième cycle?

De plus ce type de projet nécessite un réaménagement de l'enseignement effectué en accord avec le patronat, les diplômes tenant lieu de qualification seront adaptés au monde de l'entreprise.

C.Allègre a déclaré: A bac +3, une licence professionnelle incluant des stages en entreprises, à bac +5, un mastaire à vocation professionnelle, à bac +8, une initiation à la recherche et une insertion professionnelles des diplômés"

Le ministre est on ne peut plus clair : le seul projet éducatif revendiqué par le ministère sera la professionnalisation.

En définissant deux genres de filières extrêmement bien cloisonnées: des "filières originales", intéressant les entreprises (on pourrait dire aliénées aux entreprises de par leur contenu pédagogique) et les "filières banales», c'est à dire non adaptable au marché du travail (quoi de plus banal que d'étudier la philosophie ou l'histoire, en bref de réfléchir sur le monde et d'y porter un jugement au risque d'être critique) Outre cette distinction somme toute révoltante et arbitraire, Allègre nie s'appuyer sur le rapport Attali. Or ce dernier ne propose pas autre chose que cette hiérarchisation des filières selon des critères économiques bien définis.

N'oublions pas que toute cette pseudo-harmonisation européenne des diplômes n'existe que par et pour la mondialisation et la logique de rentabilité ainsi que par les contraintes budgétaires qu'elle génère au niveau de l'État: le déficit inférieur à 3% (défini dans le cadre de Maastricht) et donc la

réduction du coût de l'éducation. Cette destruction du service public à terme (déjà suffisamment émietté), cette harmonisation des diplômes ne se comprennent que dans l'intérêt économique d'une Europe avant tout libérale. Il ne s'agit donc pas de camper sur des positions réactionnaires et protester contre toutes innovations en matière de politique universitaire, mais de s'insurger contre une réforme niant toutes les valeurs essentielles de l'éducation au profit d'une logique de marché. Il est évident que le fonctionnement actuel de l'université n'est pas satisfaisant et appelle des réformes de fond, en accord avec les bouleversements de la société, mais ce n'est pas une raison pour brader sa caractéristique fondamentale qui est d'être un lieu démocratique de savoir et de réflexion.

Or, quand l'État ne répond plus qu'à une logique de marché, comment peut-on vouloir faire croire que son ambition en matière d'éducation puisse être l'accès de tous les citoyens au savoir?

Le bouleversement de l'université est la conséquence et la condition du bouleversement à long terme de la société dans l'optique de la mondialisation et de la prééminence du marché.

2) U3M

U3M reprend l'esprit d'U2000 puisqu'"il s'agira d'un nouveau partenariat Etat-Collectivités territoriales". Le financement inégalitaire des universités suivant les régions est donc une fois de plus poursuivi. Mais ce document annonce aussi que ce nouveau plan "sera beaucoup plus large et va concerner aussi bien l'implantation des lycées, l'adaptation locale et nationale de l'offre formation-emploi, la recherche et l'innovation technologique."

Le document d'orientation énonce le contexte du "programme". La définition de celui-ci par le ministère permet de voir dans quel cadre délibéré il se situe.

Ainsi, il nous est annoncé que "nous sommes"... "aujourd'hui dans un contexte de décroissance démographique global." Ceci est cependant loin d'être prouvé, surtout lorsque l'on sait que la sélection sociale importante actuellement freine l'accès à l'enseignement supérieur et la poursuite d'études supérieures longues.

Cela ressemble, à l'avance, à une justification du blocage voire à la régression du budget de l'enseignement supérieur.

Plus parlante encore sur l'état d'esprit du plan, est cette petite phrase : "Qu'on le souhaite ou non, une véritable compétition des formations supérieures va s'instaurer en Europe." Comme l'avait dénoncé le mouvement de grève dans de nombreuses universités (Amiens, Montpellier, Toulouse, Pau, etc...) en novembre-décembre 1998, l'éducation est considérée comme un véritable marché (cf. Rapport Attali).

Mais le modèle est même précisé : "Au-delà des étudiants, on commence à constater que, dans le contexte d'innovation technologique dans lequel baigne le monde, une université est un centre de ressources mais aussi un germe de cristallisation pour l'innovation, la création d'entreprises innovantes et donc l'emploi et la prospérité économique (cf. le rôle du MIT dans le Massachusetts)." Le choix de l'exemple ne semble pas tout à fait innocent, c'est le modèle par excellence.

"Or il nous faut faire émerger en France des lieux de ce type. Cela demandera de l'objectivité dans l'évaluation et du courage dans les décisions." Le modèle "proposé" est donc impératif et pour le mettre en place, il faut hiérarchiser les universités ("évaluation" par l'Agence Supérieure d'Evaluation du rapport Attali) et choisir celles sur lesquelles les moyens seront concentrés et celles qui seront transformées en poubelles ("du courage dans les décisions") Les pôles d'excellence prennent donc forme.

" Enfin, U3M doit permettre une prise en compte beaucoup plus forte des préoccupations d'évaluation dans la définition et la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des actions relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la technologie". La concurrence devient clairement une règle pour le fonctionnement du système d'enseignement supérieur.

Dans les grands éléments du plan U3M, on nous dit tout d'abord qu'il importe de rénover l'ensemble de Paris-Centre". Ceci est formulé régulièrement. Et par exemple, la rénovation de la fameuse université de Jussieu est urgente depuis plus de vingt ans !

On parle de réaménagement des sites. Ainsi l'on nous annonce qu'"il faut réfléchir, au remembrement des locaux, afin de réduire le nombre d'implantations." Et dans le même ordre d'idée, "toutes les disciplines ne peuvent être développées sur tous les sites, de même il n'est pas possible de développer des laboratoires de recherche d'excellence dans tous les domaines et dans toutes les implantations."

Pour rester dans un domaine de pensée digne de la World Company, l'activité de "l'entreprise d'enseignement" doit être recentrée sur certaines filières (dites rentables) et certains sites devront être fermés pour une meilleure efficacité (ex : université de Caen = Moulinex).

Allègre veut renforcer l'accueil étudiant : le logement, les bibliothèques, les salles de travail mais aussi l'information et l'urbanisme des campus. Mais pour cela il faut des moyens, et D. Strauss-Kahn n'a pas l'air décidé à augmenter le budget de l'éducation; avec la pression des critères de Maastricht notamment.

Mais, également, ce plan fait des cadeaux à tous le monde.

Ainsi, "il faudra aussi faire en sorte que les laboratoires de recherche privés à ces moyens communs (réseau d'équipements nationaux) aussi bien que les établissements publics " Comme pour France Télécom, le service public se "renforce" en s'offrant au privé. De même, les maisons de la Recherche ou Maisons des Sciences de l'Homme (MRSH à Caen), "à l'échelle internationale", "doivent devenir, à courte échéance, des lieux de référence : les maîtres mots sont toujours marché et concurrence.

Les lycéens ne sont pas écartés du mouvement. "Un certain nombre de lycées devront évoluer pour des raisons démographiques. Une solution simple et efficace est d'y adjoindre des STS ou d'y substituer des IUT." On parle donc carrément de la fermeture de certains lycées. Et se pose également la question de l'adaptation des locaux d'un lycée à un IUT.

Les grandes écoles n'ont pas été oubliées puisqu'elles sont concernées par "le double souci de diminuer le coût et d'améliorer la formation des élèves". Dans le genre vieille rengaine, on aurait du mal à trouver mieux.

Mais le document d'orientation est également exemplaire pour observer le souci de préservation du service public.

En effet, il est dit qu'il faut faire apparaître "des structures assurant le développement des relations avec les partenaires industriels et organisant le transfert des ressources technologiques, des compétences, et du savoir faire des universités vers les acteurs économiques." Les "partenaires industriels" hurlent à la mort dès qu'il s'agit de payer des impôts qui servent à faire fonctionner des services publics (notamment éducation et recherche) mais, là, on ne va pas beaucoup les entendre avec un ministre qui leur offre de contrôler la recherche (liens par les transferts couplés aux financements locaux et industriels).

L'exemple de la "formation continue" est également symptomatique. Celle-ci est normalement un droit pour tout salarié. Mais ici, l'on nous dit qu'il faut relever ce "défi", faute de quoi, ce marché potentiel lui aussi de plus en plus mondialisé grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous échappera." Éloquent, non?

Certains osent encore affirmer qu'il n'y a pas de réforme, que les textes sont flous, que l'on ne sait pas où l'on va. Il ne faut point oublier qu'U3M s'intègre dans un plan de casse systématique du service public d'éducation, de remise en cause des droits élémentaires des étudiants. L'UNEF doit prendre toute sa place dans le combat contre ces mesures scandaleuses, organiser dès à présent une campagne d'information et lutter pour le retrait d'U3M.

Financement de l'Université

Qui doit financer?

En Angleterre, les étudiants ont vu leurs frais d'inscription en premier cycle passer de 0 à £1000 par an soit 8000 francs. En France, les tribunaux administratifs commencent à tolérer des frais d'inscription locaux facultatifs mais présentés comme obligatoire (donc illégaux) en plus des frais fixés nationalement.

La CPU (Conférence des Présidents d'Université présidée par C. Allègre) a déclaré le 7 Octobre dernier qu'il fallait envisager "une participation accrue des étudiants au financement de leur université". Quelques jours plus tôt, Claude Allègre expliquait que "le déficit de cette réforme (...) est de marcher sur les traces des états comme l'Angleterre ou l'Allemagne" Envisagerait-il de nous faire payer 8000 francs par an ?

L'UNEF se doit donc d'affirmer que c'est à l'état et à lui seul de financer l'enseignement supérieur. Nos études n'ont pas vocation à bénéficier aux entreprises, mais d'abord à nous même, à notre propre épanouissement, dans la discipline de notre choix, qu'elle soit technique ou non.

D'après le préambule de la constitution de la cinquième république, "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture" L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

L'UNEF revendique donc la gratuité des études dans toutes les filières.

L'Etat ne peut refuser sans renier sa propre constitution. C'est bien à lui de financer nos études, et ni aux étudiants, ni aux entreprises, ni aux régions.

Ces dernières n'étant pas toutes également riches, un financement régional remettrait en cause le principe d'égalité des chances. De plus, si les régions ou les entreprises acquièrent, en payant, un droit de regard sur le fonctionnement des établissements publics et sur le contenu des filières, cela signifie dans un avenir proche, la fin du cadre national des diplômes, l'apparition de pôles d'excellence, et par conséquent d'Universités de seconde zone. On commence donc à parler de pôles européens et d'Université à vocation régionale.

L'UNEF réclame donc le réengagement financier de l'Etat, qui doit devenir l'unique source de financement de l'enseignement supérieur, comme de l'ensemble de l'Education Nationale, conformément à la constitution.

Où l'Etat trouvera-t-il l'argent nécessaire ? C'est son problème, et ce n'est pas à un syndicat de répondre à cette question. En revanche, nous devons veiller à ce qu'on ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul.

Il n'est pas difficile de trouver déjà quelques grosses sommes : aujourd'hui, le gouvernement est prêt à consacrer 60 milliards de francs au plan U3M, c'est à dire, justement, à la mise en place de pôles d'excellence. Si nous obtenons l'abandon de ce projet, et nous devons l'obtenir, nous ferons pression pour que cette somme soit consacrée à régler les problèmes réels des étudiants, qu'eux-mêmes auront défini.

Les facs privées n'ont pas de raison d'être et doivent être réquisitionnées sans autre forme de procès.

Nous demandons donc que l'Etat reprenne à sa charge l'ensemble de l'enseignement supérieur avec un budget enfin à la hauteur des besoins, sans se limiter aux contraintes des critères de convergences de Maastricht.

Contribution au 79^{ème} congrès de l'UNEF.

Europe

Contre l'harmonisation européenne des diplômes

Le 25 et 26 janvier, C. Allègre a soumis au conseil national de l'enseignement supérieur (Cneser) les nouvelles propositions sur l'harmonisation européenne des diplômes. Ce projet de réforme se réfère notamment (voire intégralement) au rapport Attali élaboré en mai 1998 et au colloque de la Sorbonne ayant réuni les ministres italiens, britanniques et allemands sur la question (justement) d'une nécessaire harmonisation européenne des diplômes et des parcours de formation. Ce projet se concrétise par l'organisation de trois niveaux de diplômes le 3/5/8 dont deux à valeur européenne et à semestres capitalisables (Bayrou, petit filou!) la licence et le mastaire.

Le principal objectif évoqué fut l'équivalence des diplômes à l'échelle européenne afin de faciliter "la circulation des étudiants et leur intégration au marché du travail européen" C Allègre.

Cette réforme, s'effectuera, selon les dires du ministre, sans bouleversement des textes législatifs et des diplômes préalablement existants.

Plus explicitement, le niveau Bac +3 comprendra les licences traditionnelles et la création d'une licence professionnelle (qui rappelle étrangement les stages diplômants proposés par les patrons du MEDEF et soutenus par J Chirac), licence destinée à favoriser l'insertion professionnelle directe. Elle sera ouverte aux titulaires de DEUG, BTS, DUT, DEUST.

Cette création pose plusieurs problèmes la reconnaissance du Deug (qui reste national) sur le plan européen, l'imprécision du contenu pédagogique de cette licence qui ne semble pas, par ailleurs, bénéficier de conventions collectives, et à terme une concurrence tacite existera entre la licence classique (nationale) et la licence professionnelle (européenne). Le patronat exigera la seconde, et la première sera, de fait, dévalorisée.

En ce qui concerne le mastaire (bac+5), le cursus post-licence proposera trois filières, le mastaire à fonction professionnalisante (suite logique de la nouvelle licence), le DEA, réservé à certaines filières, et le mastaire généraliste (dont le contenu reste à définir), ressemblant fort à une voie de garage susceptible à l'heure actuelle de ne pas voir le jour. Tout comme la licence, le mastaire inclut à long terme la suppression implicite de la maîtrise et une probable sélection aux critères mal définis.

Le doctorat, quant à lui, se résumerait à l'initiation des étudiants à la recherche et à la professionnalisation nécessitant la création d'écoles doctorales sur un même site.

Ce grand projet aboutit obligatoirement à un allongement des études d'un an minimum afin d'acquérir une reconnaissance européenne, reconnaissance qui deviendra obligatoire dans un futur proche. Le Deug et la Maîtrise n'auront plus de raison d'être dans cette logique d'eupéanisation, leur suppression implique et renforce une sélection sociale des étudiants favorisant un élitisme ambiant. Le système 3/5 ou 8 obéissant à ce projet d'essaimement des étudiants dès la sortie du lycée, opère un tri progressif sur plusieurs cycles. Alors même que le taux d'échec au DEUG connaît un fort pourcentage (40% des étudiants quittent l'université sans avoir obtenu de DEUG), que penser de l'allongement du premier et deuxième cycle?

De plus, ce type de projet nécessite un réaménagement de l'enseignement effectué en accord avec le patronat. En effet, les diplômes (qui correspondent à une qualification) seront adaptés au monde de l'entreprise. La professionnalisation est une remise en cause le rôle de l'université, car elle se substitue à un enseignement de qualité permettant d'acquérir des connaissances diverses et de former l'individu libre, unedéfinition utilitariste de l'université. Cette dernière vise à servir les intérêts dupatronat local en lui fournissant une main d'oeuvre "clef en main".

C Allègre l'a anoncé: à bac +3, une licence professionnelle incluant des stages en entreprises, à bac +5, un mastaire à vocation professionnelle, à bac +8, une initiation à la recherche et une insertion professionnelle des diplômés".

Contribution au 79^{ème} congrès de l'UNEF.

Aide sociale.

Ces dernières années ont vu se succéder et se multiplier les réflexions sur les conditions sociales étudiantes. Le Plan Social Etudiant étant la forme la plus récente de ce phénomène.

L'UNEF, en tant que syndicat de transformation sociale, se doit d'être à la tête du mouvement visant à améliorer les conditions de vie des étudiants. Aussi, le discours syndical doit-il être adapté à la situation actuelle. Il ne faut pas se perdre dans des catalogues de revendications sans ligne directrice, sans réflexion globale, mais savoir proposer des réponses à la hauteur des enjeux de l'aide sociale étudiante.

Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, d'attaque contre le service public et du recul de la solidarité, sacrifiée à la logique de rentabilité, l'aide sociale doit-être plus que jamais au centre des débats.

1- Situation sociale actuelle :

Les études sont un atout d'insertion professionnelle et sociale qui doit être garanti pour l'ensemble de la jeunesse. Les familles en sont conscientes et sont de plus en plus nombreuses à choisir d'investir dans les études supérieures pour leurs enfants.

Aujourd'hui, plus d'un jeune sur deux poursuit ses études au-delà du Bac. Ce phénomène ne doit cependant pas occulter le fait que l'égalité des chances face à l'éducation n'est pas la même pour tous. L'origine sociale constitue en effet une source de sélection toujours présente, notamment pour les catégories sociales les moins aisées.

L'accès aux études demeure trop souvent tributaire de la situation sociale de l'étudiant. Ainsi, ceux qui n'ont pas tout bonnement renoncé à poursuivre leurs études par manque d'argent, se retrouvent bien souvent dans des situations précaires.

Les chiffres sont là pour corréler cette réalité. Aujourd'hui, il y a 40 % d'étudiants qui se salarient afin de gagner de quoi vivre, 21 % sont boursiers, et 10 % sont logés par les CROUS. De plus, en 1996, un rapport de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) révélait que 62 % des étudiants vivent dans leur domicile propre (chambre, cité-U, appartement...). D'autre part, 30 % des actuelles familles d'étudiants déclarent des revenus imposables inférieurs à 100 000 par an.

Ces constats signifient que pour les étudiants concernés, des handicaps matériels et financiers vont s'ajouter aux obstacles culturels éventuels, générés par les difficultés d'accès à la culture, trop souvent réservée à une élite sociale.

Face à cette situation, la collectivité doit en priorité rétablir une réelle égalité des chances devant l'accès aux études supérieures. Celles et ceux qui n'ont pas la chance d'avoir les moyens de leur désir d'apprendre doivent être encouragés et soutenus par les outils financiers, humains et environnementaux qui leur sont jusque-là innaccessibles. L'aide et la solidarité devant les rendre accessibles.

2- Position de l'UNEF :

Les étudiants doivent pouvoir se consacrer librement à la préparation de leur diplôme sans qu'aucun autre facteur d'ordre financier, d'origine sociale et géographique, ne devienne instrument de sélection ou déterminant de leur réussite.

L'UNEF doit donc lutter afin de soustraire les étudiants à la loi de l'argent, à la dépendance de l'origine sociale et géographique. Ceci induit qu'elle consacre son énergie à la suppression des injustices, en faisant barrage à la logique de reproduction des élites et en refusant toute politique universitaire visant à sacrifier l'égalité entre les étudiants sur l'autel de la concurrence et de la rentabilité.

C'est sans conteste l'enjeu majeur que nous devons relever à l'aube du 3^{ème} millénaire. En effet, comment un étudiant pourrait-il se consacrer sereinement à ses études si le repas, le logement, la santé ou les déplacements constituent pour lui des problèmes quotidiens ?

Cette question pose les bases de la réflexion que l'on doit mener dans la mesure où elle se situe au coeur du problème de l'aide sociale. L'UNEF doit demeurer un point de fixation pour le progrès social. Elle ne doit donc pas céder, à l'inverse de beaucoup d'autres, à l'argumentaire économique, à la logique gestionnaire et, somme toute, accepter l'exclusion progressive d'une partie de la jeunesse de l'enseignement supérieur.

L'UNEF doit donc être acteur de l'université et proposer de réelles avancées sociales qui ne soient pas des outils de gestion de la misère, mais bel et bien des remèdes aux maux que génèrent les inégalités.

3- Proposition de l'UNEF :

La position générale de l'UNEF en ce qui concerne l'aide sociale doit s'inscrire au travers de propositions concrètes, rompant avec la politique d'amaigrissement engagée depuis des années par les différents gouvernements.

Ceci passe par une première nécessité qui est de réclamer un réengagement massif de l'Etat qui ne soit pas un saupoudrage émanant de la décentralisation, mais que cela s'inscrive dans une loi de programmation budgétaire. Ce préambule à toute politique sociale digne de ce nom, doit constituer la première des revendications portée par l'UNEF. Celle-ci permettra d'améliorer la situation sociale à tous les niveaux, par l'intermédiaire des aides variées sur lesquelles les étudiants doivent pouvoir compter.

➤ *Les bourses.*

Elles doivent être multipliées par deux en nombre et en valeur de façon urgente, afin de permettre à plus d'étudiant d'en bénéficier et de réduire de ce fait la nécessité pour bon nombre d'entre eux de se salarier pour pouvoir étudier.

Attribuées sur critères sociaux, elles garantissent une redistribution équitable des aides en fonction de la situation sociale de l'étudiant et de sa famille. Ce mode d'attribution répond au principe d'égalité sociale auquel nous sommes attachés. Il s'oppose au discours démagogique et injuste sur l'allocation d'étude. Nous souhaitons néanmoins ouvrir un débat sur la question des aides directes (revenu d'autonomie, allocation universelle...).

➤ *Le logement.*

Le logement est aussi un axe très important de l'aide sociale à laquelle les étudiants doivent pouvoir accéder. On ne doit pas se limiter à la construction immédiate de 200 000 chambres universitaires. Il faut également réclamer le plafonnement des loyers pour les étudiants que cela soit dans les parcs privés ou ceux du CROUS, exonérer automatiquement

les étudiants des taxes d'habitation et enfin, refuser toute privatisation des logements sociaux et services du CROUS.

➤ *La santé.*

La gratuité de la sécurité sociale pour les étudiants doit devenir effective. De plus, les universités doivent donner les moyens à la médecine préventive universitaire (MPU) d'assurer ses missions dans les meilleures conditions qui soient. Pour que les étudiants aient accès aux soins, ils faut donner à la MPU plus de moyens financiers et humains. La visite chez des médecins généralistes et spécialistes ne devant pas être déterminée par la situation financière des étudiants.

Dans cette optique, le mutualisme doit reprendre toutes ses lettres de noblesse. Ainsi, sa fonction première de solidarité doit dépasser toute conception commerciale de la santé. Pour ce faire, le mutualisme doit être au service des étudiants. Les écarts qu'a connu la MNEF doivent nous servir pour ne plus tolérer ce genre de pratiques. L'UNEF doit donc être un acteur autonome dans son fonctionnement et dans l'organisation de ses missions mutualistes.

La première revendication devant être d'imposer une cotisation unique pour un remboursement unique. Ceci aura pour effet de rompre avec la politique actuelle où ceux qui ont les moyens sont correctement protégés et ceux qui ne les ont pas sont exposés et laissés pour compte. Le mutualisme est l'affaire de tous et doit exister pour tous.

➤ *La restauration.*

Le prix du ticket de RU doit être réduit immédiatement et l'Etat doit assumer effectivement la prise en charge de la moitié du prix. Seul le repas doit être compris dans ce prix et les dépenses de personnels, les investissements, l'entretien et autres frais devant être assumés par l'Etat. De ce fait, tout ticket doit garantir un repas complet et équilibré.

Les locaux doivent être suffisamment grands pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions ce qui nécessite de programmer la construction de RU, notamment dans les antennes universitaires.

➤ *Le transport.*

Les étudiants et l'ensemble des individus en situation de précarité doivent bénéficier du demi tarif sur les transport en communs et nationaux (notamment avec la SNCF)

➤ *La culture.*

L'accès à la culture doit être favorisé par une politique de baisse des tarifs pour toutes les manifestations culturelles (cinéma, théâtre, concerts, musées...). La carte étudiant doit garantir le demi tarif.

Si l'université s'est quelque peu ouverte aux étudiants, cela ne doit pas cacher la persistance des inégalités sociales. L'UNEF doit combattre cette réalité en garantissant un maximum d'aide à celles et ceux que la situation sociale exclue et handicape. Ceci passe nécessairement par une réelle action en faveur d'une aide sociale ouverte à tous et égalitaire. L'Etat doit donc être le garant de la lutte contre les inégalités et l'UNEF doit veiller à ce qu'il agisse en ce sens.

Accès à la culture et aux loisirs.

L'accès à la culture est un facteur important dans l'épanouissement intellectuel des étudiants.

La privatisation à petit feu de l'université inscrite dans la logique politique de la réforme Allègre (U3M) et l'élitisation de la culture peuvent, a priori, n'avoir pas de liens évidents. Pourtant, dans le cadre de la réduction des déficits publics (critères de convergences définis dans le traité de Maastricht), les premiers secteurs visés en vue de réaliser de substantielles économies sont l'éducation et la culture. C'est pourquoi l'UNEF doit, plus que jamais, combattre les attaques dont va être victime le secteur culturel comme elle doit être à la pointe du combat pour la défense d'une université publique, laïque et gratuite.

La démocratisation culturelle n'est pas faite...

Pour en arriver un jour à faire en sorte que la culture soit populaire, il est déjà primordial de donner aux artistes une réelle place, un vrai statut. C'est pourquoi l'UNEF, aux côtés des syndicats de salariés du spectacle, veillera à ce que le statut des intermittents du spectacle (507 h de cachets à faire en 12 mois) ne soit pas modifié.

En effet, comment avoir accès à la culture si nous ne protégeons pas nos artistes et techniciens ! L'UNEF doit également veiller à ce que ce statut d'intermittents soit l'exception et non plus la règle : les spécificités des métiers du spectacle sont telles que les intermittents ne peuvent qu'exister mais ils sont bien souvent un recours facile et économique pour les entrepreneurs du spectacle, entraînant par la même une précarisation des artistes que nous ne pouvons que refuser.

D'un point de vue plus spécifiquement étudiant, l'UNEF revendique un accès large à la culture, aux cultures. Pour ce faire, il faut :

- **développer une politique tarifaire ne pouvant pas entraîner de ségrégation sociale.**
- **créer et développer les lieux et les modes d'expression** sur les campus.

En ce qui concerne la politique tarifaire, l'UNEF doit faire pression auprès des ministères (éducation et culture) ainsi qu'auprès des entreprises et organismes culturels pour obtenir de réels tarifs préférentiels (25frs maximum dans les cinémas, 40frs maximum dans les théâtres publics - CDN ou théâtres subventionnés, opéras, centres chorégraphiques, etc)

En ce qui concerne la création et le développement des lieux et des modes d'expression, l'UNEF doit, au sein des universités, revendiquer :

- l'ouverture de salles de spectacles (dans les universités où il n'y en a pas déjà), l'ouverture de locaux de répétition pour les troupes théâtrales, les groupes de musique, etc. l'ouverture de salles-ateliers pour des ateliers d'arts plastiques ou de construction de décors. Ces salles devront être largement accessibles (notamment au niveau des horaires)
- l'équipement de ces salles en matériel (micros, amplis, projecteurs, ...).

Le FAVE (Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante) doit permettre de financer en partie quelques projets culturels étudiants.

Dans certaines universités existent des filières « Arts du Spectacle ». Actuellement les étudiants sont obligés, pour valider certaines U.E., de financer eux-mêmes leurs films (ou autres projets artistiques) ou d'avoir recours à des financements privés ou des financements du CROUS (Culture-Action). L'UNEF

doit revendiquer le financement de ces valeurs obligatoires sur les crédits pédagogiques. L'UNEF doit, entre autres, faire reconnaître les spécificités budgétaires de ces enseignements.

Le financement de ces activités culturelles universitaires doit être revalorisé (augmentation du budget) et maintenu dans un cadre public et national.

Dans chaque université, les frais d'inscriptions locaux s'ajoutent aux frais nationaux, seuls obligatoires pour être régulièrement inscrits. Ces frais locaux sont facultatifs mais rarement présentés comme tels. Il s'agit pour nous d'un combat. Mais au-delà d'une simple clarification des frais, nous devons gagner la gratuité. Régulièrement ils sont justifiés par un accès au SUAPS, à l'informatique et à différents services. Or, on constate que ces frais varient d'une université à l'autre. L'UNEF doit donc exiger un accès libre et gratuit aux services culturels et sportifs pour tous les étudiants de toutes les universités.

Pédagogie

Contre la réforme Bayrou et la sélection

1/ la réforme BAYROU

Dans le cadre d'une discussion sur la pédagogie, on ne peut éviter la question de la réforme Bayrou, reprise par Claude Allègre (qui s'en attribue la paternité) et qui n'a pas rencontré de ferme opposition nationale (UNEF comprise).

Le semestre est l'ossature de la réforme pédagogique. Il s'accompagne d'une possibilité de réorientation après le premier semestre.

La semestrialisation est l'organisation de l'année en deux périodes de 12 semaines de cours. La fin de chaque période correspond à la fin des enseignements. La généralisation de ce système met fin aux modules annuels (25 semaines).

- Le semestre : il est aujourd'hui condamné par un grand nombre de professeurs (du moins à Caen) qui craignent de ne plus pouvoir assurer le suivi pédagogique des étudiants. Il entraîne un bachotage incompatible avec une bonne assimilation des connaissances. L'étudiant entre dans une course aux examens. Dans certaines UFR, les examens commencent à la mi-novembre et s'enchaînent. L'approfondissement des cours par des lectures devient impossible. Le temps consacré aux activités culturelles, associatives, sportives, est également restreint par cette course contre la montre.

- La réorientation : un étudiant peut au second semestre poursuivre son enseignement dans une autre filière correspondant aux modules de découvertes du premier. Ces modules de découvertes provoquent une baisse du volume d'enseignement dans la discipline fondamentale. Autrement dit, on étudie moins la discipline choisie à notre entrée à la fac. De plus, la réorientation est une illusion : l'étudiant qui se réoriente doit prendre le train en marche, tout en rattrapant le retard accumulé au premier semestre. Il doit également s'intégrer dans un nouveau groupe, découvrir de nouveaux profs, de nouvelles méthodes de travail... Cette réorientation, qui est censée éviter un échec a donc de grandes chances de se solder par un échec !

- Etudiants salariés pénalisés : les conséquences de la réforme sur les étudiants salariés sont particulièrement scandaleuses. Avant celle-ci, les salariés avaient le droit d'être exemptés des examens partiels (de février) : régime de contrôle terminal. Désormais, il y a des examens terminaux en mai et en juin. Les conséquences sont très graves pour les salariés : impossibilité d'organiser son année en fonction de son emploi, multiplication du nombre d'examens et des absences. Les salariés du privé n'ont pas de congés d'examens : ainsi, les congés sans solde, les aménagements de service avec les collègues, les récupérations sur les week-end vont se multiplier ! C'est un renforcement de la sélection sociale.

- Seconde session menacée : la semestrialisation et plus particulièrement le semestre d'orientation oblige les UFR à harmoniser leur calendrier, et crée d'énormes contraintes de temps, qui poussent à envisager le déplacement de la seconde session pour libérer le mois de septembre et permettre de commencer les cours plus tôt. La réforme crée donc les conditions pour un déplacement de la seconde session, tout à fait légal (art. 18 de l'arrêté)

Les conséquences sont multiples : les salariés ne disposeront plus des mois d'été pour réviser et ils devront négocier de nouvelles disponibilités de service pour certains; la fatigue

accumulée nuira à la réussite aux examens, le délai imparti (2,3 semaines) sera insuffisant pour combler les lacunes; le mois de juillet sera amputé pour les jobs d'été.

En conclusion, nous pouvons nous souvenir que les arguments en faveur de cette réforme tournent essentiellement autour de la capitalisation, de la fin des notes éliminatoires, de la compensation et du passage conditionnel. De plus, l'anonymat des copies (existant déjà à certains endroits, certaines UFR) a été généralisé. Mais en dehors de ceci, tous les avantages étaient déjà présents dans la réforme de 1992 mais n'étaient pas appliqués partout (notamment en droit). Mais justement n'était-ce pas le rôle du syndicalisme étudiant d'imposer l'application de ces mesures favorables aux étudiants.

Quant à la réforme Bayrou, à la lecture de l'arrêté et désormais au vu de $\sigma\upsilon\upsilon\alpha\pi\pi\lambda\iota\chi\alpha\tau\iota\omicron\nu$, tout syndicat étudiant digne de ce nom doit être déterminé à la combattre et à la faire abroger.

L'UNEF se doit de la dénoncer publiquement, nationalement. Ce sont nos études, leur qualité, qui sont en jeu. Et l'axe de bataille central doit être la remise en cause de la semestrialisation.

2/ Lutter contre la sélection.

L'UNEF doit combattre la sélection partout et notamment à l'Université où elle s'applique en toute illégalité.

Rien ne justifie notamment le *numerus clausus* lors de l'inscription dans différentes filières. S'il y'a un déficit de capacité d'accueil, c'est à l'Etat d'y mettre les moyens.

Autre exemple, le concours à la fin de la première année de médecine n'a qu'une fonction: veiller à ce qu'il n'y ait pas de trop de médecins en France.

Même chose pour le concours de l'internat, dont la réforme récente transforme en parcours du combattant les études de ceux qui souhaitent le passer. C'est une logique parfaitement élitiste : moins de médecins et de spécialistes = plus de clients à se partager (auraient-ils oublié que ce sont des patients) pour que les quelques-uns qui réussissent.

Le même raisonnement est valable en pharmacie, en dentaire et plus généralement dans toutes les filières sélectives.

Les qualités d'un étudiant ne peuvent être jugées que sur des critères objectifs. Jamis par rapport à d'autres.

Le marché du travail se chargera de les mettre en compétition bien assez tôt. Ce n'est pas à l'enseignement supérieur, service public, d'accélérer celle-ci.

Nous devons exiger :

- La fin des capacités d'accueil en première année.
- l'accès systématique aux études doctorales pour tous les titulaires d'une

maîtrise

Contribution au 79^{ème} congrès de l'UNEF.

Pour une UNEF de lutte, unitaire et démocratique.

UN SYNDICAT DE LUTTE.

Pour un enseignement public, contre l'harmonisation européenne et les politiques d'Allègre.

L'harmonisation européenne et les politiques d'Allègre dans leur ensemble soulèvent bon nombre de mécontentements chez les lycéens, les parents d'élèves, les professeurs, les pions et les étudiants.

Le mouvement contre le rapport Attali et le plan U3M est une bonne illustration des résistances actuelles étudiantes. Bien que ces résistances furent fermes, décidées et radicales, elles n'ont pas du tout été relayées nationalement par les syndicats. Pourtant, ces réformes sont des attaques directes contre le service public d'éducation et contre les intérêts des étudiants. L'UNEF doit donc se saisir de ces questions et devenir le moteur national de cette lutte. Concrètement, une campagne d'information doit être programmée pour les chaînes d'inscription et nous devons pousser à la mobilisation dès octobre 1999, afin de faire échec à ces projets. Un matériel national dénonçant le plan U3M, la casse du service public et la mise en concurrence des universités, doit être voté dès aujourd'hui et mis à la disposition des AGE dès juin 1999.

Nous pensons que les intérêts des étudiants sont contradictoires avec ceux du patronat et des ministères. La logique entrepreneuriale ne doit pas servir de ligne directrice à la politique éducative du Ministère. Nous participons sans illusions aux conseils universitaires. Par contre lors des mouvements, nous refusons que les bureaux nationaux des syndicats négocient au nom et au profit de la coordination nationale des délégués des Comités de Mobilisation.

Contre le racisme et en soutien aux sans-papiers.

La question des étudiants étrangers et des sans papiers doit constituer un axe fort de l'UNEF dans son matériel, dans son apparition, etc. L'UNEF doit non seulement être présente en tant que syndicat étudiant aux côtés des étudiants étrangers, mais elle doit aussi impulser la création de collectif de soutien aux sans-papiers. Ainsi, nous pourrions travailler en collaboration avec des associations antiracistes, des syndicats ou des organisations politiques.

Contre le sexisme.

Enfin, un syndicat de lutte c'est aussi la lutte pour l'égalité hommes-femmes. Nationalement l'UNEF fait partie du collectif des assises des droits des femmes. Sur la base de la plate-forme, nous pourrions impulser des campagnes nationales. Localement, nous pouvons aussi réclamer la création de crèches, populariser l'existence d'un Planning Familial sur la ville, voire créer une antenne sur l'université, dénoncer l'écart des salaires entre les sexes etc.

Motion présentée par l'AGE de Caen au 79^{ème} Congrès de l'UNEF.

anti-raciste & anti-fasciste

La lutte contre le racisme et l'extrême-droite fait partie du combat syndical. Cela l'adoption d'une ligne claire avec des revendications précises.

Une ligne claire

On voit que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de désigner les étrangers (étudiants ou travailleurs) comme responsables des problèmes alors qu'ils sont parmi les principales victimes d'une crise provoquée par d'autres, patronnat et gouvernement. Dans les faits, cela se traduit par des mesures à leur encontre : loi Joxe, Pasqua, Debré, Chevènement, circulaire Marchand. Celles-ci placent les étudiants étrangers sous le contrôle étroit de la préfecture qui prétend faire leur suivi pédagogique c'est-à-dire " juger de la réalité et du sérieux des études " Depuis trois ans est apparu le mouvement des sans-papiers en lutte pour leur régularisation. L'UNEF soutient ce mouvement et nous le faisons dans le respect de l'autonomie des sans-papiers et en reprenant activement leurs revendications. Les revendications adoptées par l'UNEF sont donc celles-ci :

Des papiers pour tous. Abrogation de toutes les lois discriminatoires. Arrêt des expulsions et retour des expulsés. Fermeture des camps de rétention. Arrêt des poursuites contre ceux qui refusent de partir. Abolition de la double peine.

Moyens d'actions

Nous nous inscrivons toujours dans la démarche la plus unitaire possible et si nécessaire, nous l'impulsons. Unitaire ne veut pas dire céder sur les revendications essentielles, ce serait de l'opportunisme qui conduirait à affaiblir la lutte et à désarmer les étrangers.

-L'aide au quotidien

Contre le racisme ordinaire et de l'Etat, l'aide individuelle se traduit de diverses manières : accompagnement dans les locaux administratifs (préfectures et universités), défense des dossiers, guide de l'étudiant étranger, campagne ponctuelle, aide matérielle et juridique.

Dans un cadre plus général, nous participons activement aux initiatives locales et nationales. Par exemple, nous organisons la montée aux manifestations nationales et nous participons aux manifestations, occupations de lieux, à chaque fois que le cas se présente. Nous avons aussi à nous investir dans les collectifs de soutien aux sans-papiers.

Contre l'extrême-droite.

Le FN (Le Pen ou Mégret) n'est pas seulement raciste et antisémite, c'est aussi une formidable machine de guerre contre les droits sociaux, politiques et syndicaux, pour détruire l'égalité. Ce n'est pas un parti comme les autres avec lequel il conviendrait de débattre. Ces gens là doivent être empêchés de s'exprimer et d'agir. Dans les universités, en cas d'essai d'implantation de leur satellite (Renouveau étudiant) nous devons les dénoncer, mobiliser contre leurs actions et les faire partir. Plus globalement, nous participons à toutes les campagnes visant à gêner l'extrême-droite et la dénoncer. La seule réponse juste à la tenue d'une réunion publique FN est d'organiser une riposte de masse, au lieu et à l'heure de la réunion en question. Il ne s'agit pas de se battre avec le service d'ordre FN ou la police mais de montrer un rejet clair et massif et chercher à empêcher ou au moins à perturber sérieusement l'action de l'extrême-droite.

Ainsi, à Caen, en 1995, un congrès national du Renouveau étudiant n'a pas pu se tenir comme prévu, grâce à l'annonce d'une grande manifestation unitaire. Ils se sont repliés au fond de la campagne dans une ferme. La mobilisation doit se faire dans le cadre unitaire afin de créer le rapport de force pour ôter à l'extrême-droite l'idée de manifester. Ici aussi unitaire ne veut pas dire opportuniste. Nous n'avons pas à nous allier, même ponctuellement, à des organisations qui n'ont rien à voir avec le combat que nous menons sous prétexte que le FN serait le seul vrai danger. De plus, ce serait nuire à la mobilisation et participer à la "droitisation" des idées qui gangrène la société française. N'oublions jamais de désigner clairement les vraies causes du succès relatif du FN : la politique menée par les différents gouvernements et le patronnat.